

Ville d'ORGELET - Réservation de salles communales - Tarifs de location*

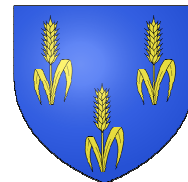
Nom / Association :

Adresse :

Tél : 0... / ... / ... / ... / ...

Date réservation :

Objet de la réservation :



			Eté	Hiver		
LA GRENETTE <small>(maximum 240 personnes)</small>	Associations locales	Location journée	110 €	132 €		
	Particuliers + entreprises et comité d'entreprises d'Orgelet	Location journée	160 €	192 €		
	Associations et particuliers extérieurs à Orgelet	Location journée	260 €	312 €		
		Journée supplémentaire x 0,8				
	Bloc Cuisine avec la vaisselle			100 €		
	Podium (utilisé à la Grenette)	Associations Extérieures		80 €		
		Associations Locales		40 €		
Podium (utilisation hors grenette, sur le territoire d'Orgelet)			160 €			
E. M. C. B. <small>(maximum 70 personnes)</small>	Associations locales et particuliers d'Orgelet	Location journée	65 €	78 €		
	Associations et particuliers extérieurs à Orgelet	Location journée	125 €	150 €		
		Journée supplémentaire x 0,8				
SALLE POLYVALENTE	Grande salle					
	Associations locales	Location journée	300 €	360 €		
	Associations extérieures et entreprises	Location journée	600 €	720 €		
	Salle de réunion					
	Particuliers, entreprises, comité d'entreprises d'Orgelet Associations et particuliers extérieurs à Orgelet			65 €	78 €	
		Associations locales	Location journée ou soirée		Gratuit	
MAIRIE Salle mariages	Particuliers, entreprises, comité d'entreprises d'Orgelet Associations et particuliers extérieurs à Orgelet	Location journée ou soirée	65 €	78 €		
		Associations locales	Location journée ou soirée		Gratuit	
	Caution pour location salle (à remettre à l'état des lieux)			300 €		
	Caution pour ménage (à remettre à la réservation)			100 €		
	Caution prêt sono ou podium (à remettre à l'enlèvement, aux ateliers municipaux)			300 €		
Montant total à acquitter						

UTILISATION DE SALLE PAR UNE ASSOCIATION SIGNATAIRE DE LA CHARTE ASSOCIATIVE :

Nom et signature de l'élu décisionnaire :	motivation en cas de gratuité :	utilisation	
		gratuite	
		utilisation	
		payante	

Facturation à l'association de 100 euros si annulation de réservation de salle moins d'un mois avant la date choisie, ou si ménage mal effectué.

La réservation sera ferme à réception de ce document, dûment complété et signé, à la Mairie d'Orgelet, accompagné du chèque de caution et de l'attestation d'assurance.

Fait à Orgelet, le

Signature

précédé de la mention "lu et approuvé".

Pour l'état des lieux : l'association prendra contact avec le responsable des services techniques du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h Eté : période du 1er mai au 30 septembre * Tarifs en vigueur sous réserve de modification du conseil Municipal	Adresse de facturation Nom : Adresse : Ville :
--	--